Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261008-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 12 octobre 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Rozenn COROLLER, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, conseillers municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Nadège GASPARETTO)
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Isabelle LEBRETON (procuration à Astrid TRUCAS)
Philippe BONNEAU (procuration à Jean-Pierre BATON)
Céline THEUREAU (procuration à Thierry JUMEL)
Moussa SISSOKO (procuration à Marc SOULAS)
Micaël THEARD (procuration à Stéphane LENFANT)
Aude-Emmanuelle MORIN (procuration à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER)
Jean-Vincent BATARD (procuration à Benoît FOUCHER)

Absent :
Matthieu ROCHCONGAR

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.10.08 – COMMANDE PUBLIQUE – Désimperméabilisation de la cour d'école publique de la Caravelle et aménagements paysagers – attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE / OUEST

Présentation : Emmanuel CASADO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°2026.03.14 en date du 2 mars 2026 relative au vote du budget primitif du budget principal ;
Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission MAPA ;
Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 30 septembre 2026 ;

Contexte
La désimperméabilisation de la cour de l'école s'inscrit dans une démarche d'adaptation de la commune aux **épisodes de fortes chaleurs et aux îlots de chaleur urbains**. Elle permettra de redonner une place plus importante au végétal, de créer des espaces plus ombragés et plus agréables pour les enfants et d'améliorer le confort d'usage de la cour.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261012-D20261008-DE

Elle contribuera également à favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales et à limiter le ruissellement.

Consultation
La consultation pour le marché travaux a été lancée le 17 juillet 2026 suivant la procédure adaptée ouverte, définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 10 septembre 2026 à 12h00.

Offres déposées
Cinq offres ont été déposées sur la plateforme dématérialisée Mégalis Bretagne :

- SAS Pierre GERARD ;
- BARTHELEMY SASU ;
- EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE / OUEST ;
- SAS JOSEPH BEAUMONT TP ;
- SARL DAUGUET TP.

Rapport d'analyse et critères
Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le mercredi 30 septembre 2026.

L'analyse des offres a été réalisée suivant les critères de jugement définis :

- La valeur technique de l'offre (50 %) ;
- Le prix (40 %) ;
- Le délai d'exécution (10%).

Proposition
Après examen, il ressort que l'offre de EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE / OUEST – 12 av. de Bellevue – 35 136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE est économiquement la plus avantageuse avec une note totale de 99/100 pour un montant de 69 778,00 euros HT soit 83 733,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution, à EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE / OUEST, du marché de désimperméabilisation de la cour d'école publique de la Caravelle et aménagements paysagers pour un montant de 69 778,00 euros HT soit 83 733,60 euros TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette opération et les documents du marché public (ordre de service, affermissement des tranches optionnelles, avenants et autres).

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT

MAIRIE DE NOYAL-sur-VILAINE (Ille et Vilaine)